
MUNICIPALITE

REPONSE

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Barraud intitulée :
« La Place du Marché est-elle toujours agréable pour les citoyens et citoyennes,
les familles renanaïses ? »

Renens, le 21 novembre 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Dans le titre de son interpellation, M. Olivier Barraud demande si la Place du Marché est toujours agréable. Il développe ensuite sa question en parlant de deux individus, visiblement avinés, qui l'ont importuné, lui et son filleul. Il relate aussi que comme corolaire, les jeux pour enfants sont poisseux.

A la suite de ses explications, il pose trois questions à la Municipalité :

- 1) Quel est le statut des personnes squattant nouvellement la Place du Marché ?
- 2) La Municipalité a-t-elle approché les personnes concernées afin d'identifier le problème et le résoudre si on peut. Cela peut être de diverses sources, cela peut être des sources sociales, de misères, cela peut être des drames personnels, peut-être pouvons nous apporter notre soutien à ces personnes, afin que la situation s'améliore pour tout le monde ?
- 3) Sinon, quelles mesures la Municipalité pense-t-elle prendre pour rétablir rapidement une ambiance agréable pour tous sur notre Place du Marché ?

A travers une réponse globale, nous allons répondre comme suit aux trois questions de l'interpellateur.

Il faut tout d'abord préciser que d'une manière générale les activités sur la Place du Marché se déroulent d'une manière agréable. De nombreuses personnes, venant de milieux et d'horizons différents, fréquentent cette place et s'y arrêtent pour y partager un moment de convivialité. Nombreuses sont les mères de famille qui s'y installent pendant que leurs enfants jouent avec les équipements qui sont mis à leur disposition. Les jours de marché se passent dans une bonne ambiance, colorée et sympathique. Relevons finalement que les individus cités dans la question de M. Barraud ne sont plus sur la Place du Marché depuis plusieurs semaines.

Au sujet de la constatation de M. Barraud relative à la présence des deux personnes avinées qui a comme corolaire que les jeux sont poisseux, nous ne pouvons nullement souscrire à cette affirmation. En effet, les jeux sont situés sous des arbres qui, comme partout, provoquent des salissures. Plus sûrement encore, la raison se trouve dans les collations données aux enfants.

La Place du Marché tout comme l'emplacement des jeux sont balayés tous les jours par les services communaux et deux fois par an la place de jeux est nettoyée avec de l'eau sous pression.

De l'avis de la Municipalité et de ses services la situation décrite par l'interpellateur ne doit pas être qualifiée de grave et ce genre de fait existe dans toutes les villes, sous une forme ou une autre et souvent d'une manière beaucoup plus conséquente.

A Renens, il est néanmoins vrai que certaines fois, un ou plusieurs individus se font remarquer par leur attitude et cela peut gêner certaines personnes. Il n'y a que très rarement des actes de violence sur la Place du Marché par rapport sur lesquels la Police doit intervenir. Cette dernière procède certaines fois à des contrôles d'identité mais ne le fait que si le comportement de la personne est inadéquat ou si elle trouble l'ordre et la tranquillité publique. Selon les statistiques de la POL au cours des 6 derniers mois et quel que soit le jour de la semaine, les agents sont intervenus à neuf reprises pour des comportements gênants ou perturbant la tranquillité des lieux, les auteurs de trouble ont régulièrement été dénoncés à la Commission de police qui a pris des mesures adéquates. Par ailleurs, les agents sont intervenus à quatre reprises durant la même période pour des bagarres entre personnes. La majorité de ces interventions a eu lieu durant la période où les températures sont clémentes, preuve que la Place du Marché, qui se veut conviviale, l'est réellement mais que la surconsommation d'alcool provoque régulièrement ce genre de phénomène.

Comme dans toute ville, les problèmes sociaux s'expriment de différentes manières. Des situations sont visibles et s'expriment au grand jour comme les deux personnes alcoolisées citées dans l'interpellation. D'autres situations sociales détériorées pour différentes raisons sont en revanche beaucoup plus souvent cachées.

En fonction de tout ce qui précède, la Municipalité dispose de plusieurs moyens d'actions appropriés selon les circonstances.

La Police intervient quand il y a besoin de faire appel pour sanctionner ou protéger mais aussi pour faire de la prévention. Ainsi, les agents du poste de Ville de Renens, soit deux personnes, et les assistants de police qui travaillent principalement sur le territoire de la Commune de Renens, soit quatre collaborateurs de la POL, ont reçu entre autres missions celle d'effectuer des patrouilles pédestres sur la Place du Marché. Cette présence se veut préventive et dissuasive et a pour objectif de lutter contre un éventuel sentiment d'insécurité. A noter que les patrouilles pédestres sont attendues et souhaitées dans de nombreux quartiers du territoire communal et le sont.

D'autre part, les patrouilles de la Police mobile, qui ont principalement la charge d'intervenir lorsqu'un événement se produit, sont également amenées à effectuer des patrouilles de type préventif sur la Place du Marché lorsque cela est possible.

Cela dit, il apparaît que c'est la présence même de certaines personnes qui pose problème pour l'interpellateur, phénomène qui n'en est pas un aux yeux de la Police, laquelle ne saurait intervenir auprès de la population sans raison. Ceci explique le décalage entre le sentiment qu'une intervention est nécessaire et l'absence de réaction des policiers.

A travers l'action de notre délégué jeunesse, il est aussi possible de détecter certaines situations difficiles et d'orienter les intéressés vers les services compétents. Le délégué jeunesse fait aussi un travail très important de prévention auprès des jeunes en réalisant avec eux de nombreux projets. Notre animateur qui est très souvent sur la Place du Marché, connaît bien une grande partie des personnes qui la fréquentent et joue dès lors un rôle important de détection et de prévention.

A part cela, il existe tous les services sociaux publics et privés par rapport auxquels il est possible de demander une intervention ou une prise en charge. Suivant la nature des difficultés, le service le plus proche de la Commune est le Centre Social Régional. Il faut encore préciser que l'on ne peut pas forcer certaines personnes à suivre des traitements ou à être aidées contre leur volonté.

En conclusion, la situation vécue par M. Barraud et que d'autres personnes peuvent parfois aussi vivre est certes réelle mais fort heureusement rare. La Municipalité bénéficie d'un certain nombre d'appuis pour remédier à ces états de faits, principalement la Police, mais elle peut aussi s'appuyer sur d'autres spécialistes et services compétents.

Pour la Municipalité, par définition, un espace public est ouvert à tous et il appartient à tout le monde. Néanmoins chacun doit veiller au respect de l'autre, avoir des égards envers tous et ne pas avoir une attitude agressive ou choquante.

—

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Barraud intitulée : « La Place du Marché est-elle toujours agréable pour les citoyens et citoyennes, les familles rennaises ? »

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique:

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ